



## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Optimisation de l'utilisation  
de l'espace au siège**

1. A la 286<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (mars 2003), le sous-comité était saisi d'un document<sup>1</sup> qui informait les membres que le cabinet d'architectes Schaer et Sjoestedt avait entrepris une étude approfondie sur l'utilisation de l'espace de bureaux au siège et que le Bureau menait une étude parallèle sur la question. A la suite de l'examen de ce document, le sous-comité a recommandé à la Commission du programme, du budget et de l'administration de demander au Conseil d'administration de confirmer son souhait de voir une utilisation plus moderne du bâtiment qui tiendrait compte des recommandations des architectes, plus particulièrement sur les aspects relatifs à la sécurité et à la santé.
2. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation et a demandé que soit soumis au comité à la session de novembre 2003 un rapport complet incluant une estimation financière détaillée et un plan de financement de la rénovation des bureaux du siège.
3. Le cabinet d'architectes Schaer et Sjoestedt a examiné les travaux de rénovation effectués après l'incendie du premier étage en janvier 2002. Tout en notant des améliorations possibles (par exemple en faisant appel à l'éclairage naturel, aux planchers surélevés et aux espaces de rangement individuels intégrés aux parois), le cabinet d'architectes a estimé que ces travaux étaient conformes aux objectifs consistant à faire un usage plus moderne du bâtiment, en créant potentiellement de 20 à 60 espaces de travail supplémentaires par étage, tout en tenant compte des exigences en matière de sécurité et de santé. Le coût de ces travaux de modernisation, non compris l'ameublement, a été estimé à 4 050 000 francs suisses par étage, pour quelque 5 000 mètres carrés de bureaux, soit l'équivalent de 3,0 millions de dollars des Etats-Unis au taux de change budgétaire de 2004-05.
4. Le Bureau a eu récemment l'occasion de rénover partiellement le deuxième étage du bâtiment du siège. Il a remplacé avec succès les bureaux fermés par des bureaux paysagers, ce qui a permis de réduire le coût de la modernisation de cette partie du bâtiment, en supprimant notamment les faux-planchers et en ayant recours à un cloisonnement meilleur marché.

<sup>1</sup> Document GB.286/PFA/BS/2.

5. L'expérience acquise par le Bureau dans ce genre de projets montre clairement qu'il importe, pour la rénovation des bâtiments du siège, même si elle est réalisée de façon fragmentaire, de déterminer les zones où le travail est compatible avec le concept de bureaux paysagers. Cette étude est réalisée en collaboration avec le service médical du BIT.
6. Le bâtiment a trente ans d'âge et sa rénovation suppose d'apporter des améliorations substantielles à l'infrastructure générale. Les architectes ont informé le Bureau qu'une étude ne saurait être réaliste et rentable si elle ne comporte pas une analyse des parties communes et des équipements comme les ascenseurs, les systèmes de chauffage et de ventilation, et d'une possible rénovation structurelle des aires de stationnement du bâtiment ainsi que de la toiture. Le Bureau a déjà pris des renseignements auprès des fabricants du matériel d'origine et des entreprises chargées de leur entretien sur les questions de sécurité et de santé concernant les installations techniques des bâtiments du siège.
7. En outre, compte tenu de l'évolution du contexte international en matière de sécurité, toutes les organisations internationales qui ont leur siège à Genève ont dû revoir leurs pratiques relatives à la protection des personnes et des biens en contrôlant par exemple l'accès à tous ou partie de leurs locaux. Le sous-comité voudra sans doute donner son avis sur l'étendue des éventuelles mesures de sécurité et de santé qui devraient être prises dans les bâtiments du siège du BIT.
8. Les considérations mentionnées ci-dessus ont considérablement élargi la portée de l'exercice et, compte tenu de sa complexité et de ses incidences financières, une telle étude devrait s'inscrire dans le cadre d'un plan global d'aménagement pour le bâtiment du siège. Lors des discussions qui ont eu lieu à la 286<sup>e</sup> session (mars 2003), la Commission du programme, du budget et de l'administration a reconnu que l'établissement d'un tel plan prendrait un certain temps<sup>2</sup>.
9. Sous réserve des orientations complémentaires que le sous-comité souhaitera peut-être fournir, le bureau propose de présenter au sous-comité, lors de la prochaine session du Conseil d'administration, en mars 2004, l'ébauche d'un plan d'aménagement pour le bâtiment du siège, assortie d'un échéancier.

Genève, le 24 octobre 2003.

<sup>2</sup> Document GB.286/12/1, paragr. 132-133.